

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGOULEME - 1601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/12/2024 - 7585 - 2022 B 00394 - 912 682 697 - A.D.B. BÂTIMENT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.D.B. BATIMENT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		5 Rue des Commerçants 16400 PUYMOYEN		Durée de l'exercice précédent*		14	
Numéro SIRET*		9 1 2 6 8 2 6 9 7 0 0 0 2 0		Néant		*	
				Exercice N clos le,		30/06/2024	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
				Net		3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	600	AG	433	166
		Fonds commercial (1)	AH	270 000	AI		270 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	23 319	AQ	2 003	21 315
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	26 613	AS	15 374	11 239
		Autres immobilisations corporelles	AT	49 946	AU	26 567	23 379
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	6 000	BI		6 000
	TOTAL (II)		BJ	376 479	BK	44 377	332 101
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	10 942	BM		10 942
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	369 075	BY		369 075
		Autres créances (3)	BZ	110 884	CA		110 884
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	99 540	CG		99 540	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 094	CI		2 094	
	TOTAL (III)	CJ	592 536	CK		592 536	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	969 015	IA	44 377	924 637	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :		Stocks :		(3) Part à plus d'un an CR	

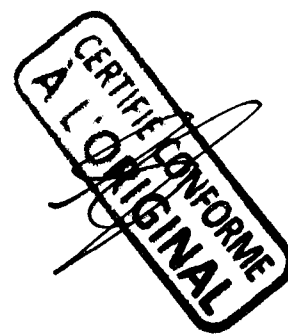
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.D.B. BATIMENT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000.....)			DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	68 438
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	81 733
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	155 672
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	262 816
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	22 800
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	347 151
	Dettes fiscales et sociales			DY	133 173
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	3 023
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	768 964	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	924 637	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	559 232
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	488	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

➤ Règles et méthodes comptables



Désignation de la société : SAS A.D.B.BATIMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024, dont le total est de 924 638 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 81 734 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	270 000			270 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	600			600
Immobilisations incorporelles	270 600			270 600
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 317	22 002		23 319
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	26 614			26 614
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	40 453			40 453
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 317	8 378	1 201	9 494
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	40 701	30 380	1 201	69 879
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 000			6 000
Immobilisations financières	6 000			6 000
ACTIF IMMOBILISE	317 301	30 380	1 201	376 479

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		30 380		30 380
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		30 380		30 380
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 201		1 201
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 201		1 201

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/06/2024
Éléments achetés	270 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	270 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	233	200		433
Immobilisations incorporelles	233	200		433
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	264	1 739		2 003
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 618	7 756		15 374
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	11 229	13 451		24 680
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	763	1 991	867	1 887
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	19 874	24 936	867	44 943
ACTIF IMMOBILISE	20 107	25 136	867	44 376

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 488 053 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 000		6 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	369 075	369 075	
Autres	110 884	110 884	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 094	2 094	
Total	488 053	482 053	6 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	500
Total	500

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	10,00

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 768 965 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	489	489		
- à plus de 1 an à l'origine	262 328	52 595	209 732	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	347 151	347 151		
Dettes fiscales et sociales	133 173	133 173		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	25 824	25 824		
Produits constatés d'avance				
Total	768 965	559 232	209 732	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	51 996			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	1 363
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CRÉDIT	156
AGIOS A PAYER	489
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	182
Total	2 190

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	2 094		
Total	2 094		

 Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux	1 975 663		1 975 663
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	1 975 663		1 975 663

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Liasse fiscale



A.D.B. BATIMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 RUE DES COMMERCANTS, 16400 PUYMOYEN
912 682 697 RCS ANGOULEME

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 04/11/2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30/06/2024

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/06/2024 s'élevant à 81 733.90 euros de la manière suivante :

- Un résultat de	81 733.90 €
- Soit un bénéfice distribuable de	81 733.90 €
- Une somme de	50 000.00 €
à titre de dividende, soit par part, un montant de	100.00 €
- et le solde, soit	31 733.90 €

au compte "Autres réserves"

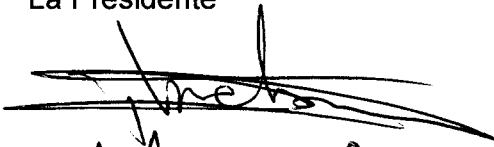
En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 100 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 décembre 2024, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Présidente


Certifié conforme.